



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 57593

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le 15e rapport rendu le 3 juin dernier par le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD). Le HCLPD propose d'adapter les moyens de financement en généralisant l'aide au logement temporaire. Quels que soient les effets attendus d'une amélioration du pilotage ou des actions de prévention, les besoins d'hébergement demeureront à un niveau élevé, qui est aujourd'hui loin d'être couvert, et nécessiteront donc des moyens. Le HCLPD estime qu'il convient dans ce cadre de s'interroger sur l'ouverture des aides personnelles à l'ensemble des ménages à faibles revenus. Alors que l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement sont accordées à toute personne satisfaisant aux conditions fixées par la réglementation, l'allocation logement temporaire (ALT), versée aux associations qui hébergent temporairement des personnes en difficulté, est strictement encadrée par une enveloppe limitative. Il y a là une situation anormale du point de vue de l'égalité des droits, qui prive le dispositif d'hébergement de possibilités d'adaptation de ses capacités. C'est pourquoi le haut comité propose de « décontingenter » le budget de l'ALT. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57593

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2009, page 8188

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)